Nations Unies A/74/897–S/2020/549



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
17 juin 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/11 de l'Assemblée générale et de la résolution 2489 (2019) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les trois mois de l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. On y trouvera un point sur les activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur le plan politique ainsi que dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits humains depuis la date de publication du précédent rapport sur la question, le 17 mars 2020 (A/74/753-S/2020/210).

II. Faits marquants

3. Le Président, Ashraf Ghani, et l'ancien chef de l'exécutif et candidat à la présidence, Abdullah, sont parvenus à un accord le 17 mai, sortant ainsi d'une impasse politique longue de près de trois mois et ouvrant la voie à la formation d'un gouvernement. Les préparatifs du processus de paix se sont poursuivis avec la création d'une équipe de négociation représentant la République islamique d'Afghanistan et des libérations de prisonniers visant à renforcer la confiance entre les parties, mais les attaques n'ont pas cessé, les Taliban ayant rejeté les appels au cessez-le-feu. Après la semaine de réduction de la violence observée dans tout le pays en février, le nombre d'affrontements armés signalés est revenu à son niveau antérieur. Conformément à l'Accord pour l'instauration de la paix en Afghanistan entre les États-Unis d'Amérique et les Taliban et à la Déclaration conjointe de la République islamique d'Afghanistan et des États-Unis d'Amérique pour l'instauration de la paix en Afghanistan, tous deux signés le 29 février, les États-Unis ont indiqué qu'ils prendraient des mesures pour commencer à réduire leurs effectifs militaires de 13 000 à 8 600 personnes d'ici au 13 juillet. La propagation de la maladie

20-07347 (F) 190620 190620





à coronavirus (COVID-19) a encore ajouté à une situation humanitaire déjà très préoccupante compte tenu des déplacements de population auxquels le conflit continue de donner lieu, des mouvements de retour et des niveaux de pauvreté et d'insécurité alimentaire. La planification de la conférence ministérielle d'annonce de contributions de 2020 pour l'Afghanistan s'est poursuivie.

A. Évolution de la situation politique

4. Le 9 mars, M. Ghani a officiellement entamé son deuxième mandat à la présidence du pays. Dans son discours d'investiture, il a réaffirmé son engagement en faveur de la cohésion nationale et sa détermination à former un gouvernement inclusif et à promouvoir la paix et la croissance économique. Jugeant que les résultats de l'élection étaient frauduleux et illégaux, M. Abdullah a organisé sa propre cérémonie d'investiture le même jour. Le 11 mars, M. Ghani a dissous par décret le cabinet du chef de l'exécutif. Émaillées de désaccords sur les modalités de partage du pouvoir, les négociations entre MM. Ghani et Abdullah concernant la formation d'un gouvernement se sont poursuivies pendant plus de deux mois.

5. Les responsables politiques afghans ont tenté de trouver des moyens de sortir de l'impasse politique, tandis que les militants de la société civile, les anciens et les notables exhortaient les deux parties à faire primer l'intérêt national sur leurs intérêts personnels dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 et des négociations intra-afghanes. Le Secrétaire d'État des États-Unis, Mike Pompeo, s'est rendu à Kaboul le 23 mars pour encourager les responsables à dénouer la crise politique et à faire avancer les efforts de paix. Au terme de cette visite, les États-Unis ont publié une déclaration dans laquelle ils disaient regretter que les deux responsables ne soient pas parvenus à s'accorder sur un gouvernement inclusif et annonçaient qu'ils réduiraient d'un milliard de dollars le montant de l'aide financière apportée au pays en 2020 et pourraient la réduire encore du même montant en 2021 si l'impasse politique n'était pas surmontée. M. Ghani a assuré à la population afghane que cette réduction n'aurait pas d'incidences sur les secteurs clefs ni sur la vie quotidienne et laissé entendre que les États-Unis pourraient revenir sur leur décision. Cette situation d'impasse prolongée a suscité des réactions aux niveaux national et international. Le 1er mai, l'Union européenne et la Norvège ont réaffirmé qu'il fallait mettre un terme aux divisions politiques et souligné que l'absence de progrès pourrait remettre en cause l'assistance financière future en faveur de la sécurité et du développement.

6. Après son investiture, M. Ghani a annoncé une série de nominations clefs à la tête des ministères et des hautes administrations, dont celles d'Haneef Atmar, au poste de ministre des affaires étrangères par intérim, d'Abdul Hadi Arghandiwal, à celui de ministre des finances par intérim, d'Ahmad Zia Saraj, à celui de directeur général par intérim de la Direction nationale de la sécurité, de Shakir Kargar, à celui de chef de cabinet de la présidence, de Fazl Fazli, à celui de chef du Bureau des affaires administratives de la présidence, et de Mohammad Yousuf Ghazanfar, à celui de représentant spécial de la présidence chargé des questions relatives au développement économique, au commerce et à la réduction de la pauvreté. Le Président a également nommé cinq gouverneurs de province. Le 4 avril, l'ancien Président Hamid Karzaï, Abdul Rab Rasool Sayaaf et les anciens Premiers Vice-Présidents Yonus Qanooni et Karim Khalili ont publiquement exhorté M. Ghani à suspendre les nominations tant qu'aucune solution politique n'aurait été trouvée avec M. Abdullah. Le 13 mai, M. Ghani a nommé deux ministres d'État : Zia ul Haq Amarkhel, aux affaires parlementaires, et Ghulam Bahauddin Jailani, à la gestion des catastrophes naturelles.

7. Le 26 mars, le Ministère d'État de la paix a annoncé la création de l'équipe de négociation de la République islamique d'Afghanistan. Dirigée par l'ancien Directeur général de la Direction nationale de la sécurité, Masoom Stanekzai, cette équipe est composée de 21 membres, dont 4 femmes, issus de groupes politiques et sociaux divers. Cette avancée a été saluée par nombre de responsables politiques afghans, dont M. Abdullah, ainsi que par des parties prenantes internationales et régionales, bien que les Taliban aient émis des doutes sur la représentativité de l'équipe.

8. Le Ministère d'État de la paix et l'équipe de négociation ont entamé les préparatifs du processus. À la mi-avril, l'équipe a constitué quatre comités chargés d'examiner des questions thématiques et commencé à dialoguer avec les représentants des différents segments de la société et groupes d'intérêts. Le 13 avril, les représentants du Ministère et de l'équipe se sont entretenus avec 11 députées de la préservation des droits et des valeurs et de la participation effective des femmes au processus de paix. Les 20 et 21 avril, le Ministre d'État à la paix, Abdul Salam Rahimi, a tenu des réunions avec la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, les membres de l'équipe de négociation et un groupe représentant les victimes de guerre, qu'il s'est engagé à associer au processus de paix. Le 26 avril, M. Rahimi a organisé la deuxième réunion du Comité de coordination de haut niveau chargé des affaires relatives à la paix, qui a porté sur la coordination d'une approche du processus de paix commune à toute l'administration.

9. À la suite de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, nombre d'acteurs afghans et de parties prenantes internationales ont demandé à ce que les hostilités en Afghanistan soient suspendues pour laisser place à la riposte humanitaire contre la pandémie. Le 23 avril, à la veille de l'ouverture du ramadan, M. Ghani a appelé les Taliban à accepter un cessez-le-feu humanitaire. Dans une déclaration datée du 24 avril, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a souligné que le niveau de la violence causée par les Taliban n'était pas acceptable et demandé à ceux-ci d'entamer des négociations avec le Gouvernement sans plus attendre, et aux deux parties d'accélérer la libération des prisonniers et des détenus et de décréter un cessez-le-feu humanitaire. Le 24 avril également, l'Organisation de la coopération islamique a de nouveau engagé toutes les parties à œuvrer ensemble pour mettre en place d'urgence un cessez-le-feu durable pendant le mois de ramadan. Nombre de militantes des droits des femmes, d'organisations locales et de théologiens afghans ont exhorté les responsables politiques et les parties au conflit à mettre leurs différences de côté et à collaborer pour lutter contre la pandémie et faire face aux pénuries alimentaires qui s'annonçaient. Dans une déclaration datée du 26 avril, les Taliban ont rejeté les appels au cessez-le-feu ou à une trêve humanitaire, déclarant que les États-Unis et le Gouvernement afghan n'avaient pas l'intention d'honorer les obligations qui leur incombaient en application de l'Accord pour l'instauration de la paix en Afghanistan du 29 février, en particulier pour ce qui était de la libération de 5 000 prisonniers, et réaffirmant que la question d'un cessez-le-feu ne pourrait être examinée qu'une fois que les négociations intra-afghanes auraient commencé.

10. Le 17 mai, MM. Ghani et Abdullah ont signé un accord et ainsi mis un terme à l'impasse politique. Cet accord prévoit l'attribution par M. Abdullah de la moitié des postes de gouvernement, notamment des postes de ministre et de gouverneur de provinces ; la création d'un Haut Conseil de gouvernement et d'un Haut Conseil de la paix et de la réconciliation nationale ; la mise en œuvre de réformes électorales ; la promotion de l'ancien Vice-Président, le général Abdul Rashid Dostum, au grade de maréchal, avec les pouvoirs correspondants de vice-commandant en chef. Le Haut Conseil de gouvernement se composera de responsables politiques et personnalités afghanes et devra faire émerger un consensus politique et formuler des conseils à l'intention du Président sur des questions d'intérêt national. Le Haut Conseil de la

paix et de la réconciliation nationale, qui sera placé sous la direction de M. Abdullah, définira le dispositif d'administration du processus de paix. Il est également prévu de créer une délégation composée de six « sages de la vie politique » chargés de surveiller l'application de l'accord et de jouer un rôle de médiation en cas de différends. Les 18 et 19 mai, le Président a procédé à deux nouvelles nominations, à savoir celles d'Hasina Safi, au poste de ministre de la condition féminine par intérim, et de Noorulhaq Ulumi, à celui de représentant spécial chargé des questions de bonne gouvernance.

11. L'accord du 17 mai a été accueilli avec satisfaction par de nombreux partenaires nationaux et internationaux, y compris l'Union européenne, l'OTAN et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). D'autres l'ont trouvé lacunaire. L'ancien Ministre des affaires étrangères et dirigeant du parti Jamiat-e Islami, Salahuddin Rabbani, et le chef du parti Hezb-e Islami, Gulbuddin Hekmatyar, ont continué à soutenir que les résultats de l'élection présidentielle devaient être annulés. Les Taliban ont rejeté l'accord, considérant qu'il n'était qu'une répétition de tentatives passées n'ayant abouti qu'à des échecs.

12. Le 9 mars, en application de l'Accord pour l'instauration de la paix en Afghanistan et de la Déclaration conjointe de la République islamique d'Afghanistan et des États-Unis d'Amérique pour l'instauration de la paix en Afghanistan, les États-Unis ont annoncé qu'ils entamaient la réduction de leurs effectifs, qui tomberaient à 8 600 personnes sur 135 jours et sous conditions. Toujours sur la base de l'Accord et de la Déclaration, des pas ont été faits vers la mise en œuvre des mesures de confiance portant sur la libération de prisonniers. Le 11 mars, M. Ghani a signé un décret ordonnant la libération, en deux phases, de 5 000 prisonniers Taliban. Ce décret prévoyait que 1 500 d'entre eux seraient d'abord remis en liberté selon des critères d'âge, d'état de santé et de durée de la peine restant à purger. Les 3 500 autres seraient ensuite libérés sous réserve que des progrès soient accomplis dans les négociations intra-afghanes et que de nouvelles réductions de la violence exercée par les Taliban soient observées. Ces remises en liberté se feraient à la condition que les prisonniers concernés ne reprennent pas les armes. Le porte-parole des Taliban a jugé que le décret n'était « pas satisfaisant » et a de nouveau exigé la libération de 5 000 prisonniers avant le début des négociations.

13. Les 15 et 16 mars, le Représentant spécial des États-Unis pour la réconciliation en Afghanistan, Zalmay Khalilzad, et le Commandant des forces de l'OTAN et des forces américaines en Afghanistan, le général Austin Miller, se sont entretenus avec des représentants des Taliban à Doha afin de préparer la tenue de discussions techniques virtuelles entre les représentants des Taliban et du Gouvernement concernant les libérations de prisonniers. Ces discussions ont eu lieu les 22, 25 et 29 mars. Lors d'une réunion tenue le 23 mars au Qatar, le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Pompeo, et le Chef de la Commission politique des Taliban, le mollah Baradar, ont examiné des moyens d'accélérer la remise en liberté des détenus et de réduire le niveau des violences.

14. Avec l'appui du Comité international de la Croix-Rouge, une équipe technique des Taliban composée de trois membres s'est rendue à Kaboul le 31 mars pour examiner la question de la libération des prisonniers et de la vérification du processus. Il s'agissait de la première rencontre officielle en face-à-face entre des représentants du Gouvernement et des Taliban. Malgré des différends liés aux critères de libération, qui ont entraîné le rappel de l'équipe technique par les Taliban le 7 avril, le Gouvernement a libéré 100 prisonniers le 8 avril, et les Taliban en ont libéré 20 le 12 avril. Le 13 avril, à Doha, le général Miller et M. Khalilzad se sont entretenus avec des représentants des Taliban en vue d'encourager la réduction des violences et de nouvelles libérations de prisonniers. M. Khalilzad a de nouveau rencontré des

représentants des Taliban à Doha les 6 et 7 mai et plaidé en faveur d'une réduction de la violence et d'une trêve humanitaire dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Au 7 mai, le Gouvernement avait indiqué avoir remis en liberté 1 000 prisonniers Taliban, et les Taliban 276 prisonniers.

15. Le 11 mai, le Gouvernement a annoncé qu'il suspendait les libérations, s'inquiétant de ce que des civils enlevés après l'entrée en vigueur de l'Accord du 29 février aient pu compter parmi les prisonniers relâchés par les Taliban jusque-là, et en attendant la libération de 200 membres des forces de sécurité afghanes. M. Khalilzad a de nouveau tenu des réunions avec les Taliban à Doha les 18 et 19 mai. Le 20 mai, il s'est entretenu à Kaboul avec M. Ghani, le Président du Haut Conseil de la paix et de la réconciliation nationale, M. Abdullah, le chef de l'équipe de négociation, M. Stanekzai, et le Ministre d'État à la paix, M. Rahimi, des prochaines étapes sur la voie des négociations intra-afghanes.

16. La MANUA a continué d'intervenir auprès des parties prenantes nationales, régionales et internationales pour favoriser la réduction de la violence, la mise en place d'un cessez-le-feu et la tenue des négociations intra-afghanes. Lors d'une réunion virtuelle organisée le 9 avril, les envoyés et représentants spéciaux pour l'Afghanistan et la MANUA ont fait le point sur le processus de paix et se sont entretenus de la promotion des mesures de confiance. La MANUA a continué de mener des initiatives de paix au niveau local. Elle a collaboré avec les autorités infranationales et la population dans plus de 25 provinces, où des appels à la trêve humanitaire et à la paix et des messages axés sur la prévention de la COVID-19 ont été diffusés par les radios locales. Une choura de femmes du district de Sarobi, à Kaboul, créée et soutenue dans le cadre d'une initiative de paix locale de la MANUA, a réorienté ses travaux à l'appui des efforts de prévention de la COVID-19. De même, des associations de femmes et de jeunes de Kaboul se sont servies des médias sociaux pour diffuser des messages sur la prévention de la COVID-19 ainsi que des appels à la paix et ont collaboré avec les autorités locales et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies pour faciliter l'acheminement de l'aide aux familles vulnérables.

17. Les réunions de coordination tenues par la MANUA avec les donateurs et les organisations partenaires ont permis de mobiliser un appui et une assistance technique en faveur du processus de paix et des équipes de négociation, ainsi que du Ministère d'État de la paix. En avril et en mai, la MANUA a continué de conseiller la Commission afghane indépendante des droits de l'homme sur les différentes possibilités d'action en matière de paix, de droits humains et de justice transitionnelle, y compris sur les moyens de faire entendre la voix des victimes dans le processus de paix et le discours public. Les donateurs et spécialistes œuvrant en faveur de la paix ont également coordonné les activités visant à favoriser la participation des femmes au processus de paix. Le 10 mars, les Missions permanentes de l'Afghanistan et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui assurent la présidence conjointe du Groupe des amis des femmes en Afghanistan, ont coorganisé, avec le Georgetown Institute for Women, Peace and Security, un débat tenu au Siège et consacré au thème suivant : « Le processus de paix intra-afghan : un moment charnière pour les Afghanes ».

B. Sécurité

18. Les conditions de sécurité sont demeurées instables et imprévisibles. Lors de la période de réduction de la violence observée dans tout le pays pendant la dernière semaine de février, le nombre hebdomadaire d'affrontements armés signalés est tombé à 41, soit le plus bas niveau depuis 10 ans. Les attaques des Taliban ont repris le lendemain de la signature de l'Accord du 29 février. En réaction à ces violences, le

19 mars, le Ministre de la défense par intérim a annoncé l'adoption d'une « posture de défense active ». Le lendemain des attentats très médiatisés perpétrés le 12 mai contre un hôpital de Kaboul et une cérémonie funéraire à Nangarhar, M. Ghani a indiqué que les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes adopteraient à nouveau une « posture offensive » et reprendraient les opérations contre les Taliban.

19. Entre le 7 février et le 14 mai, la MANUA a dénombré au total 5 543 atteintes à la sécurité, soit une diminution de 2 % par rapport à la même période en 2019. C'est dans le sud du pays, puis dans les régions du nord et de l'est, que ces atteintes ont été les plus nombreuses. Ces trois régions ont concentré à elles seules 59 % des atteintes recensées.

20. Les tendances restent inchangées : avec 3 422 cas recensés, les affrontements armés ont représenté la majorité (62 %) des atteintes à la sécurité enregistrées pendant la période considérée, soit des chiffres équivalents à ceux que l'on avait relevés au cours de la même période en 2019. Des éléments hostiles au Gouvernement ont été à l'origine de 95 % des affrontements armés directs qui ont éclaté après la période de réduction de la violence. Les attaques à l'aide d'engins explosifs improvisés arrivent en deuxième position des atteintes les plus fréquentes, enregistrant une hausse de 22 % par rapport à la même période en 2019. Les forces aériennes afghanes et internationales ont procédé à 180 frappes aériennes pendant la période considérée, soit 47 % de moins que pendant la même période en 2019, du fait de la moindre fréquence des opérations aériennes des forces internationales. Le nombre de frappes effectuées par les Forces aériennes afghanes, en revanche, a globalement augmenté.

21. Ni les forces progouvernementales ni les éléments hostiles au Gouvernement n'ont réalisé d'avancées territoriales importantes au cours de la période considérée. Le 2 mars, les Taliban ont annoncé la reprise de leurs opérations militaires ; cependant, le groupe n'a pas encore déclenché l'offensive de printemps qu'il conduit chaque année. La majorité des affrontements a eu lieu dans les provinces de Kandahar, Helmand, Ouardak et Balkh. Le 28 mars, les Taliban ont récupéré le contrôle du district de Yamgan, dans la province de Badakhchan (région du nord-est), que les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes avaient repris le 9 septembre 2019. Le 10 avril, les Forces nationales de défense et de sécurité ont repris le district de Khamiab, dans la province de Jozjan (région du nord), que les Taliban contrôlaient depuis deux ans environ.

22. Les éléments hostiles au Gouvernement ont multiplié les attaques d'ampleur : 10 attentats-suicides ont été commis pendant la période considérée, contre 8 pendant la période précédente. Six de ces attentats ont été perpétrés contre les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, un hôpital, une cérémonie funéraire et un lieu de culte. L'attentat du 12 mai contre un hôpital de Kaboul, lors duquel au moins 24 personnes, dont 19 femmes et 3 enfants, ont été tuées et de nombreuses autres blessées, y compris un nouveau-né, n'a pas été revendiqué. Un membre du personnel médical figurait parmi les victimes. Les Taliban ont nié toute implication.

23. Les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes et les Taliban ont continué de soumettre l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) à une pression intense, en particulier dans l'est de l'Afghanistan. Au cours de la période considérée, 18 atteintes à la sécurité ont été attribuées à ce groupe, contre 122 pendant la même période en 2019. Après six mois durant lesquels aucun attentat attribué à l'EIIL-K n'avait frappé Kaboul, le groupe a revendiqué l'attaque par tirs indirects survenue le 9 mars lors de la cérémonie d'investiture de M. Ghani. Il a également revendiqué deux autres attaques par tirs indirects commises le 21 mars et le 9 avril contre l'aéroport de Bagram et une attaque armée perpétrée le 6 mars à Kaboul, lors des commémorations organisées en l'honneur du dirigeant afghan Abdul Ali Mazari, dans laquelle 32 civils ont perdu la vie. L'EIIL-K a également revendiqué deux

attentats-suicides d'ampleur menés contre un temple sikh de Kaboul le 25 mars, et lors d'une cérémonie funéraire dans la province de Nangarhar le 12 mai. Au moins 25 civils auraient été tués et de nombreux autres blessés dans le premier de ces deux attentats. Le bilan du second se serait élevé à 19 morts et au moins 60 blessés. Le 6 mai, la Direction nationale de la sécurité a indiqué que huit personnes avaient été arrêtées dans le cadre de la perquisition de deux sites. Ces personnes ont été décrites comme appartenant à une cellule conjointe de l'EIIL-K et du Réseau Haqqani et sont accusées d'avoir pris part à plusieurs de ces attaques. Cinq autres militants ont été tués lors de ces opérations. Le 11 mai, le Gouvernement a indiqué que, dans le cadre d'opérations menées à Kaboul, les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes avaient capturé trois responsables de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Asie du Sud et en Extrême-Orient.

24. Durant la période considérée, on a recensé 17 atteintes à la sécurité des membres du personnel des Nations Unies, dont 12 actes d'intimidation, 4 cas d'atteinte à caractère criminel et 1 enlèvement.

C. Coopération régionale

25. Les initiatives menées par l'Afghanistan au niveau régional se sont faites moins nombreuses du fait des restrictions aux déplacements entraînées par la pandémie de COVID-19 et ont été centrées sur l'assistance et la coopération entre les pays de la région dans le cadre de la riposte sanitaire. Les restrictions des déplacements ont également pesé sur les activités de coopération multilatérale prévues, notamment dans le cadre du Processus d'Istanbul « Au cœur de l'Asie » et de la Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan. Les autorités afghanes se sont efforcées de maintenir les frontières ouvertes à la circulation de nourriture, de médicaments et d'autres biens essentiels. De nombreux partenaires régionaux, y compris l'Arabie saoudite, la Chine, l'Inde, l'Ouzbékistan, le Qatar, la République islamique d'Iran et le Turkménistan, ont fourni une assistance humanitaire au Gouvernement afghan pour l'aider à faire face à la pandémie. Le Pakistan et la République islamique d'Iran, qui avaient fermé leurs frontières afin de freiner la propagation du virus, ont accepté de les rouvrir périodiquement, à la demande du Gouvernement afghan, pour permettre le rapatriement des ressortissants afghans présents sur leur territoire. Les pays voisins ont maintenu les flux de marchandises commerciales pendant toute la période considérée.

26. En avril et au début du mois de mai, le Ministre iranien des affaires étrangères, Mohammad Javad Zarif, s'est entretenu plusieurs fois par téléphone avec M. Ghani, le Ministre des affaires étrangères par intérim, M. Atmar, le Conseiller pour la sécurité nationale, Hamdullah Mohib, et M. Abdullah, avec lesquels il a parlé de l'impasse politique dans laquelle se trouvait le pays, des négociations intra-afghanes et de la coopération bilatérale dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. M. Zarif a également tenu, avec de hauts responsables d'autres pays de la région, des consultations lors desquelles il a été question de divers aspects de la situation en Afghanistan. Lors de réunions tenues les 19 et 20 avril à Kaboul, l'Envoyé spécial de la République islamique d'Iran pour l'Afghanistan, Ebrahim Taherian, s'est entretenu avec de hauts fonctionnaires afghans de l'importance que revêtaient la protection des structures politiques et des institutions établies en vertu de la Constitution afghane, ainsi que des négociations avec les Taliban et de la réconciliation nationale.

27. Le 16 avril, les Représentants permanents de l'Afghanistan, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Ouzbékistan, du Pakistan, de la République islamique d'Iran, du Tadjikistan et du Turkménistan auprès de l'Organisation des Nations Unies se sont réunis sous l'égide de l'Organisation pour

examiner les efforts déployés au niveau régional pour favoriser la paix en Afghanistan. Les participants se sont dits solidaires de l'Afghanistan dans sa quête de paix, de sécurité et de prospérité et ont repris l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, pointant en particulier l'urgente nécessité d'empêcher la propagation de la COVID-19.

28. Le 20 avril, M. Atmar et le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, Shah Mahmood Qureshi, se sont entretenus par téléphone des perspectives de renforcement de la coopération bilatérale à l'appui du processus de paix afghan, du Plan d'action Afghanistan-Pakistan pour la paix et la solidarité et de la riposte à la COVID-19. Ils se sont mis d'accord pour redynamiser le Plan d'action en tant que cadre de l'action bilatérale de leurs deux pays et renforcer leur coopération économique.

29. Le 27 avril, M. Atmar s'est entretenu avec le Ministre chinois des affaires étrangères, Wang Yi, qu'il a remercié pour le soutien médical fourni par son pays dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Ils ont également parlé de coopération économique, de l'initiative « Une Ceinture et une Route », des activités conjointes de lutte contre le terrorisme, du processus de paix et du rôle que la Chine pouvait jouer au niveau régional.

30. Le 28 avril, la société nationale des chemins de fer ouzbeks a lancé un service de fret régulier entre Tachkent et Hairatan (Afghanistan). Grâce à ces trains de marchandises, qui circulent trois fois par semaine, les délais d'approvisionnement ont été réduits et la région dans son ensemble est mieux desservie.

31. Le 4 mai, M. Ghani a participé à un sommet virtuel du Groupe de contact sur la COVID-19 du Mouvement des pays non alignés organisé par l'Azerbaïdjan. Dans la déclaration qu'il a faite à cette occasion, il a expliqué que son gouvernement entendait réaffecter des ressources pour concentrer son action sur la sensibilisation du public, l'assistance, le relèvement, le maillage régional et les partenariats mondiaux. Il a prié instamment les États membres du Mouvement des pays non alignés de demander aux Taliban de mettre fin à la violence et de participer au processus politique.

32. Le 13 mai, lors d'une réunion tenue par visioconférence, les ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération ont souligné qu'il importait de promouvoir la coopération internationale dans la lutte contre la COVID-19 et réaffirmé que leurs pays se tenaient prêts à appuyer encore davantage les efforts faits par l'Organisation de Shanghai pour aider les parties afghanes à parvenir à un règlement politique.

33. Le 15 mai, M. Atmar s'est entretenu par téléphone avec le Ministre kazakh des affaires étrangères, Mukhtar Tileuberdi. M. Atmar a indiqué que son gouvernement souhaitait renforcer sa coopération avec le Kazakhstan dans les secteurs du transit, du transport et de l'énergie, et voir se poursuivre le programme éducatif organisé par le Kazakhstan à l'intention des ressortissants afghans. M. Tileuberdi a fait savoir à M. Atmar que son gouvernement avait décidé d'offrir une assistance humanitaire à l'Afghanistan.

34. Le 18 mai, les représentants spéciaux de la Chine, de la Fédération de Russie, du Pakistan et de la République islamique d'Iran ont tenu une réunion virtuelle consacrée à la situation en Afghanistan et au processus de paix et de réconciliation. Dans une déclaration publiée à l'issue de cette réunion, ils ont salué l'accord conclu par les responsables politiques afghans et dit espérer que les négociations intra-afghanes pourraient ainsi s'ouvrir au plus tôt. Se déclarant partisans d'un processus de paix et de réconciliation dirigé et contrôlé par les Afghans, ils ont souligné que des négociations intra-afghanes associant toutes les parties étaient le seul moyen de parvenir à la réconciliation du pays et demandé à tous les groupes et parties d'Afghanistan de lancer le processus le plus rapidement possible. Les quatre

représentants spéciaux ont indiqué que les troupes étrangères devaient se retirer de manière ordonnée et responsable, se sont dits favorables aux libérations de prisonniers et de détenus et ont exprimé leur espoir quant à la bonne application de la résolution 2513 (2020) du Conseil de sécurité. Ils ont également manifesté leur adhésion à l'appel au cessez-le-feu lancé par le Secrétaire général et demandé qu'un cessez-le-feu global soit déclaré simultanément sur l'ensemble du territoire afghan. Ils ont demandé que des mesures soient prises pour lutter contre le terrorisme, réaffirmé leur soutien à l'Afghanistan dans sa gestion des conséquences de la pandémie de COVID-19 et souligné que la réintégration et le rapatriement des réfugiés afghans devaient faire partie intégrante de tout processus de paix et de réconciliation.

III. Droits de l'homme

35. Le conflit en Afghanistan reste l'un des plus meurtriers pour les civils. Le 27 avril, la MANUA a publié son premier rapport trimestriel sur la protection des civils en période de conflit armé. Entre le 1er janvier et le 31 mars 2020, elle a recensé 1 293 victimes civiles (533 morts et 760 blessés), soit une diminution de 29 % par rapport à la même période en 2019. Les combats au sol ont été la principale cause des pertes civiles enregistrées pendant le trimestre (30 %), devant les assassinats ciblés (26 %) et les engins explosifs improvisés non destinés à des attentats-suicides (18 %). En mars, après la semaine de réduction de la violence observée par les forces progouvernementales et les Taliban, la MANUA a constaté un regain de violences et une augmentation subséquente du nombre de victimes civiles et des dommages causés.

36. Les éléments hostiles au Gouvernement ont causé 55 % des décès et blessures enregistrés parmi les civils, dont 39 % ont été imputés aux Taliban, 13 % à l'EIIL-K et 3 % à des éléments antigouvernementaux indéterminés. Au premier trimestre de 2020, le nombre de décès de civils attribués à des éléments hostiles au Gouvernement, en particulier les Taliban, a augmenté de 22 % par rapport au premier trimestre de 2019, en raison principalement d'une hausse du nombre d'assassinats ciblés et d'exécutions sommaires. Les forces progouvernementales ont causé 32 % des victimes civiles, dont 21 % ont été imputées aux Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, 8 % aux forces militaires internationales et 3 % à des groupes armés et à plusieurs forces ou à des forces progouvernementales non déterminées.

37. Le conflit armé en Afghanistan reste celui qui, dans le monde, fait le plus de victimes parmi les enfants. L'équipe spéciale de surveillance et d'information chargée des cas de violations graves contre les enfants en situation de conflit armé a confirmé que le conflit avait fait 417 victimes parmi les enfants (152 morts et 265 blessés) au premier trimestre de 2020. Les forces progouvernementales ont fait plus de victimes parmi les enfants et causé plus du double de décès d'enfants que les éléments hostiles au Gouvernement. Pendant le trimestre, l'équipe spéciale a confirmé que quatre garçons avaient été recrutés et envoyés au combat par les Taliban, et la MANUA a continué à recevoir des allégations crédibles concernant des actes de violence sexuelle contre des enfants commis notamment par des membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes. Elle a recensé 18 violations liées au conflit perpétrées contre des établissements et du personnel de santé, dont 17 ont été imputées aux Taliban et 1 à l'Armée nationale afghane. L'équipe spéciale a confirmé huit attaques contre des écoles et du personnel protégé, dont quatre ont été attribuées aux Taliban, deux à l'Armée nationale afghane, une à l'EIIL-K et une à un groupe armé d'opposition non identifié. Parmi ces atteintes, on a recensé deux attaques ciblant délibérément des écoles et des enseignants, cinq attaques ayant entraîné des dommages collatéraux pour des écoles et du personnel éducatif et un cas de menace

contre un établissement scolaire. L'équipe spéciale a également confirmé trois cas de déni d'accès humanitaire, dont deux ont été imputés aux Taliban et un à la Police nationale afghane.

38. Le 26 mars, par décret spécial, le Président a ordonné l'octroi de grâces, la suspension des enquêtes sur les personnes en détention et un moratoire sur l'application des peines dans l'optique de prévenir la propagation de la COVID-19. Le 27 avril, à l'occasion de la Journée de la victoire des moujahidin, il a publié un autre décret ordonnant la remise en liberté de tous les détenus encore incarcérés, à l'exception des personnes condamnées pour des crimes ne pouvant faire l'objet d'une grâce selon le Code de procédure pénale, qui bénéficieraient toutefois d'une importante réduction de peine. Les crimes relevant du champ d'application de la loi relative à l'élimination des violences faites aux femmes ont été exclus du régime d'octroi de grâce. Au 14 mai, environ 9 700 détenus et prisonniers avaient été remis en liberté en application de ces deux décrets. Sachant que l'on estimait que le pays comptait 41 000 prisonniers et détenus au 26 mars, date de publication du premier décret, ces libérations n'ont eu qu'un effet limité en termes de réduction de la surpopulation carcérale et de lutte contre la propagation de la COVID-19. Il semble que peu de détenues aient été remises en liberté. Par ailleurs, le fait que ces femmes n'aient pas bénéficié d'un appui après leur sortie de prison, notamment celles qui ne pouvaient pas rejoindre leur famille, pose également problème. Entre le 19 et le 24 avril, l'Organisation des Nations Unies a offert des conseils et un appui technique au Ministère de la condition féminine pour lui permettre de fournir une assistance humanitaire aux femmes remises en liberté dans tout le pays. L'Organisation, avec l'appui des partenaires humanitaires et des organisations de la société civile, s'emploie également à repérer des centres d'accueil pouvant héberger ces femmes et à leur offrir un filet de sécurité pour les accompagner dans la période de transition suivant leur sortie de prison.

39. Le 23 mars, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme a publié son rapport annuel sur la violence contre les femmes et les filles. En 2019, la Commission a recensé 4 693 cas de violence de ce type, soit 8,4 % de plus qu'en 2018. Dans plus de 97 % des cas, les faits se sont produits au domicile des victimes. Les institutions de justice ont ralenti les procédures en cours dans tout le pays du fait de la pandémie de COVID-19. Cependant, les enquêtes et les poursuites concernant les crimes tombant sous le coup de la loi relative à l'élimination des violences faites aux femmes suivent leur cours. Depuis le déclenchement de la pandémie, le nombre d'actes de violence contre des femmes et des filles signalés à la justice et à d'autres acteurs compétents aurait diminué dans de nombreuses régions, ce qui porte à croire que les restrictions à la circulation ont compliqué l'accès des victimes à la justice formelle et à des refuges. Il semblerait que, dans les faits, les violences à l'égard des femmes aient augmenté.

40. Au cours des derniers mois, la MANUA a renforcé sa coopération avec la Commission afghane indépendante des droits de l'homme dans plusieurs domaines. Elle lui a notamment offert une assistance technique en matière de paix, de droits humains et de justice transitionnelle ainsi qu'une aide à la coordination et des conseils sur la protection de ces droits dans le cadre de la riposte à la COVID-19. La Mission et la Commission se sont réunies régulièrement, aux niveaux directeur et opérationnel, ce qui a permis de renforcer leur coopération thématique.

41. Des professionnels des médias et des défenseurs et défenseuses des droits humains continuent d'être victimes d'actes d'intimidation et de violence. Pendant la période considérée, cinq défenseurs des droits humains ont été tués à Kaboul et dans trois autres provinces. Les auteurs des faits, qui n'ont pas été revendiqués, seraient des éléments hostiles au Gouvernement. Trois autres défenseurs des droits humains

ont été enlevés et maltraités par les Taliban à Paktika. À Zabol, des Taliban ont enlevé un journaliste, qui a été libéré deux jours plus tard sur intervention des aînés locaux. Le 9 mai, les forces de sécurité auraient tué cinq personnes qui manifestaient contre les modalités de distribution de l'aide humanitaire par le Gouvernement dans le chef-lieu de la province du Ghor. Un journaliste qui avait fait état de soupçons de mauvaise gestion des fonds alloués à la riposte contre la COVID-19 a été arrêté (puis relâché) par les forces de sécurité de Kounar, et un autre aurait été menacé par les autorités d'une autre province pour avoir exprimé des inquiétudes analogues.

42. Le 5 mars, la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale (CPI) a autorisé le Procureur de la Cour à ouvrir une enquête sur les crimes présumés commis en territoire afghan (depuis mai 2003), ainsi que sur d'autres crimes présumés ayant un lien avec le conflit armé en Afghanistan mais ayant été commis sur le territoire d'autres États parties à la CPI (depuis juillet 2002). Cette décision modifie celle que la Chambre préliminaire II avait rendue le 12 avril 2019. Le 15 avril, le Procureur a informé les juges de la Chambre préliminaire II que le Gouvernement afghan lui avait demandé le 26 mars de déférer à l'Afghanistan le soin de mener l'enquête au niveau national, en application de l'alinéa 2 de l'article 18 du Statut de Rome. Le Gouvernement a communiqué au Procureur un résumé succinct et non exhaustif des enquêtes menées au niveau national et des affaires en cours d'instruction et demandé l'autorisation de présenter des informations et des documents supplémentaires à l'appui de sa demande le 12 juin 2020 au plus tard.

IV. Coordination de l'aide au développement

43. De nouvelles réunions de haut niveau ont été tenues avec le Gouvernement afghan et d'autres États Membres en prévision de la conférence d'annonce de contributions de 2020 pour l'Afghanistan, coorganisée par les Gouvernements afghan et finlandais et facilitée par la MANUA. Sans perdre de vue les implications de la COVID-19, les donateurs ont décidé de poursuivre les préparatifs techniques. Ils se sont également mis d'accord pour accélérer la définition des grandes priorités de développement à l'appui de la version révisée du Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan, que le Gouvernement doit présenter avant la fin du mois de juillet. À l'issue de consultations avec le Ministère des finances, la MANUA a établi une note de synthèse sur le futur Cadre de responsabilité mutuelle dans l'optique de faciliter les échanges avec les partenaires de développement. La Finlande a nommé Janne Taalas aux fonctions d'envoyé spécial et lui a confié le soin de mobiliser les donateurs et les gouvernements à l'appui de la planification de la conférence.

44. Le 9 mai, à la suite de la publication du décret présidentiel du 26 mars ordonnant la suspension par le Procureur général de toutes les enquêtes et poursuites, sauf pour les affaires pénales les plus graves, dans le cadre de la riposte à la COVID-19, la Cour suprême a établi un groupe de travail, avec l'appui de la MANUA, et l'a chargé de prévoir des dispositifs de secours par visioconférence pour les audiences qui continueraient d'avoir lieu. L'Organisation a continué d'offrir un appui technique consultatif au Département des affaires fédérales et aux services d'aide juridictionnelle du Ministère de la justice afin d'assurer la continuité de leurs opérations. Les attaques contre des fonctionnaires de la justice se sont multipliées en avril et en mai. Le directeur administratif de la Cour suprême a été tué et un procureur principal a été blessé lors d'attaques ciblées conduites respectivement le 25 mars et le 2 mai.

45. Le 22 mars, la Cour suprême a confirmé la décision rendue le 15 janvier 2020 par la cour d'appel du Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption,

portant reconnaissance de la culpabilité et condamnation de neuf anciens commissaires électoraux. Les six anciens commissaires de la Commission électorale indépendante et les trois anciens commissaires de la Commission indépendante du contentieux électoral ont été condamnés à deux ans et demi d'emprisonnement pour avoir manipulé le décompte des voix lors des élections législatives de 2018 dans la province de Kounar. Le 15 avril, la Cour suprême les a tous libérés sous caution dans le cadre des mesures visant à désengorger les prisons pendant la pandémie de COVID-19. Le 26 mars, un nouveau chef a été nommé à la tête du Groupe de travail sur les crimes graves du Ministère de l'intérieur et a commencé à réformer cette entité. En mai, il a présenté une nouvelle liste récapitulative des 255 mandats d'arrêts et citations à comparaître délivrés dans des affaires de corruption grave (y compris les 127 recensés avant la Conférence ministérielle de Genève sur l'Afghanistan tenue en 2018), dont 169 avaient été exécutés au 14 mai.

46. Le 4 mars, le cabinet a adopté le règlement relatif au recouvrement des avoirs illicites et du produit de la corruption, publié en application de la loi anticorruption et visant à définir les attributions et pouvoirs de la justice, des institutions judiciaires et des autres organismes concernés en matière de recouvrement des avoirs acquis illicitement et de gestion efficace et transparente de ces avoirs. Le 5 mars, une version révisée de la loi relative à l'Institution supérieure de contrôle tenant compte des règles et normes internationales et devant renforcer l'efficacité des audits des comptes publics a été adoptée par décret législatif présidentiel.

47. Des 63 objectifs définis dans le Cadre de responsabilité mutuelle de Genève pour 2019, 15 ont été atteints, 30 sont en voie de l'être et 18 ne sont pas atteints ou sont en mauvaise voie. La Commission indépendante du contentieux électoral a traité 95 % des plaintes déposées, et 1 127 cas de corruption dont le Procureur général était saisi ont donné lieu à des enquêtes et 437 à l'ouverture d'un procès. Six examens ont été menés au titre de la facilité élargie de crédits, et des droits de tirage spéciaux à hauteur de 44,4 millions de dollars ont été accordés au Gouvernement. Au total, 3 657 collectivités ont mené à bien au moins un projet ayant trait à l'énergie, à l'irrigation, à l'école ou à l'eau potable destiné à améliorer les conditions de vie de la population. Environ 60 % des réformes essentielles entreprises au titre des programmes de partenariat et de financement du fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan ont été menées à bien.

48. L'Afghanistan fait partie des 25 pays qui bénéficient de l'allègement du service de la dette approuvé le 13 avril par le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes, qui a pour objet d'aider les bénéficiaires à rembourser leur dette au FMI, leur permettant ainsi de consacrer des ressources aux mesures d'urgence sanitaires et autres rendues nécessaires par la COVID-19. Le 29 avril, le Conseil d'administration a approuvé la demande d'aide d'urgence d'un montant d'environ 220 millions de dollars soumise par le Gouvernement au titre de la facilité de crédit rapide.

49. Le 7 mai, le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a approuvé l'octroi à l'Afghanistan d'une subvention de 400 millions de dollars devant permettre au pays de maintenir le rythme des grandes réformes de l'économie et des finances publiques et de l'aider à gérer les risques et les incertitudes encore aggravés par la crise de la COVID-19.

V. Aide humanitaire

50. Le conflit prolongé, les catastrophes naturelles, la pauvreté chronique, l'insécurité alimentaire et, désormais, la pandémie de COVID-19, n'ont cessé d'ajouter aux souffrances de la population afghane.

51. Au 21 mai, 8 676 Afghanes et Afghans avaient été testés positifs à la COVID-19, qui avait fait 193 victimes dans le pays. Depuis la mi-mars, le prix des aliments de base a considérablement augmenté, parfois jusqu'à 20 %, ce qui risque d'avoir des répercussions sur le plan socioéconomique. Selon la Banque mondiale, le produit intérieur brut afghan devrait chuter de 17 % en 2020.

52. Le 27 mars, le Gouvernement a annoncé des mesures de confinement total qui ne concernaient initialement que Kaboul et certaines provinces. Le 21 avril, M. Ghani a approuvé un budget d'urgence de 88,5 millions de dollars, et les gouverneurs des différentes provinces ont reçu des ressources d'un montant allant de 263 000 dollars à 5,26 millions de dollars. Le 23 avril, M. Ghani a présenté le plan établi par le Gouvernement en vue de faire face aux conséquences économiques de la COVID-19, qui était axé en particulier sur les soins de santé, la sécurité alimentaire, les travaux publics et la coopération économique au niveau régional. Les donateurs ont été invités à réorienter les ressources qu'ils s'étaient engagés à verser vers les programmes de secours, de relèvement et de relance et à encourager les partenaires régionaux à concevoir des stratégies de riposte à l'échelle régionale. Le 2 mai, le confinement total de tout le pays a été prolongé jusqu'au 24 mai.

53. En réaction à la flambée de COVID-19, l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire ont conçu des programmes collaboratifs alignés sur le plan établi par le Gouvernement sur le thème : « Faire face au coronavirus : invitation au débat » et le document intitulé « A UN framework for the immediate socio-economic response to COVID-19 » (Cadre des Nations Unies pour une riposte socioéconomique immédiate à la COVID-19). L'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale ont maintenu leur collaboration étroite axée sur l'appui technique au relèvement socioéconomique et sur l'approvisionnement du Gouvernement en articles et fournitures essentiels nécessaires pour lutter contre la pandémie.

54. Les partenaires sanitaires ont aidé le Gouvernement à mettre en place des centres d'isolation, d'une capacité totale de 22 000 lits, ainsi que 9 des 15 laboratoires diagnostics qu'il est prévu d'installer sur tout le territoire. Au 20 mai, plus de 983 000 personnes vulnérables avaient reçu des orientations sur les pratiques d'hygiène permettant de prévenir le coronavirus, ainsi que des produits d'hygiène. À la demande du Ministère de la santé publique, l'Organisation s'est procuré et a livré, le 18 avril, un stock d'équipements de protection personnelle et de matériel de prévention et de contrôle des infections permettant de couvrir les besoins sur six mois de deux hôpitaux de Kaboul traitant chaque mois plus de 10 000 femmes.

55. La propagation de la COVID-19 a des effets dévastateurs pour les femmes et les filles. Il est très probable que les violences domestiques aient augmenté du fait du confinement total imposé pour endiguer la pandémie. L'Organisation et ses partenaires ont intégré, dans tous leurs programmes, des activités visant à lutter contre les violences de genre et à atténuer l'effet disproportionné de la COVID-19 sur les femmes et les filles. L'Union européenne et l'Organisation sont en train d'adapter leur Initiative Spotlight pour pouvoir mener une action à impact rapide en vue d'alerter sur les risques accrus de violences domestiques dans le contexte de la COVID-19 et de fournir des éléments de langage clefs et des outils d'information aux intervenants de première ligne afin de sensibiliser le public à la violence sexuelle et fondée sur le genre. Le 16 avril, l'Organisation a mis une plateforme en ligne à la disposition d'organisations féminines de la société civile, afin que celles-ci puissent échanger sur la communication la plus adaptée, et de femmes de différents districts, provinces et collectivités rurales, pour qu'elles s'entretiennent des initiatives locales devant permettre de faire évoluer les comportements pour lutter contre la propagation

de la COVID-19 et de renforcer le rôle joué par les femmes et les filles dans la riposte sanitaire.

56. Afin d'atténuer l'impact de la pandémie sur les sources de revenus de la population, l'Organisation participe à une campagne visant à offrir une aide aux moyens de subsistance à plus de 300 000 personnes entre les mois d'avril et de juin, en donnant la priorité aux groupes vulnérables, en particulier aux paysans sans terre, aux ménages dirigés par une femme et aux personnes handicapées. Il est prévu de fournir du fourrage à quelque 24 500 éleveurs nomades et d'offrir également un appui à 194 250 paysans sans terre, éleveurs vulnérables et familles d'agriculteurs.

57. Les niveaux d'insécurité alimentaire sont restés alarmants. En avril et en mai, on comptait 13,4 millions de personnes en situation de crise ou d'urgence humanitaire alimentaire (niveaux 3 et 4 du Cadre intégré de classification de l'insécurité alimentaire) dans le pays, et le nombre de personnes relevant de la phase d'urgence humanitaire a augmenté pour s'établir à 4,3 millions. On estime que plus de 3 millions de femmes et d'enfants souffriront de malnutrition aiguë en 2020 et que 160 000 personnes supplémentaires en seront atteintes du fait de la COVID-19. Entre le 15 février et le 20 mai, l'Organisation et ses partenaires ont distribué 37 355 tonnes de nourriture et 2,16 millions de dollars en espèces aux personnes en situation d'insécurité alimentaire touchées par le conflit et les catastrophes naturelles, traité plus de 72 000 enfants atteints de malnutrition aiguë sévère et prépositionné des traitements thérapeutiques dans les provinces prioritaires, en adaptant leurs protocoles à la situation créée par la pandémie. Dans les provinces, près de 100 000 enfants ont bénéficié chaque mois de l'appui fourni par les services locaux de prévention nutritionnelle. Les partenaires œuvrant en matière de sécurité alimentaire ont également collaboré avec les autorités locales afin de faire en sorte que les agriculteurs puissent récolter leur production tout en réduisant au minimum leur risque d'exposition à la COVID-19, ce qui a permis d'atténuer le problème de plus en plus pressant de l'insécurité alimentaire et des carences nutritionnelles.

58. Le nombre de rapatriés sans papiers rentrant en Afghanistan est monté en flèche. Entre le 15 février et le 20 mai, 241 499 rapatriés sans papiers et 318 réfugiés rapatriés ont été recensés, ce qui porte le nombre total de migrants et de réfugiés afghans à 287 979 depuis le début de l'année. Cinq fois plus de rapatriés sont arrivés dans le pays en mars qu'à la même période en 2019, la plupart en provenance de République islamique d'Iran et souvent de villes gravement touchées par la COVID-19. Les rapatriements volontaires de réfugiés depuis la Turquie ont été suspendus le 4 mars compte tenu des risques de propagation du virus.

59. Le conflit et les catastrophes naturelles ont continué de créer des besoins humanitaires. Depuis la fin du mois de février, plus de 12 000 personnes supplémentaires ont été déplacées. Entre la fin de 2019 et le mois d'avril 2020, le Gouvernement et les partenaires humanitaires ont mobilisé plus de 20 millions de dollars et fourni un abri, des vêtements et de quoi se chauffer à 76 589 ménages vulnérables pour les soutenir pendant l'hiver. Entre le 1er janvier et le 28 avril, l'Organisation et ses partenaires ont fourni des abris d'urgence, des articles ménagers et un appui en espèces à plus de 20 000 personnes touchées par les inondations.

60. En tout, 11 cas confirmés de poliomyélite ont été signalés depuis le début de l'année, pour la plupart dans les zones contrôlées par des groupes armés non-étatiques où les campagnes de vaccination en porte à porte sont interdites depuis mai 2018. L'impératif de distanciation physique a conduit les partenaires sanitaires à suspendre deux programmes de vaccination contre la poliomyélite qui auraient dû permettre d'immuniser 9,9 millions d'enfants.

61. L'insécurité et la présence de mines ont continué d'entraver les interventions humanitaires. Depuis le début de l'année, les travailleurs humanitaires ont signalé 332 cas de problème d'accès. Entre le 15 février et le 20 mai, 8 agents humanitaires ont été tués, 8 blessés et 19 enlevés. C'est moins que l'année dernière à la même période, où 9 agents avaient été tués, 27 blessés et 20 enlevés.

62. Le nombre de victimes civiles de restes explosifs de guerre a plus que doublé pendant la semaine de réduction de la violence observée en février par rapport à la moyenne hebdomadaire enregistrée au premier trimestre de 2020, du fait de l'ouverture de zones jusqu'alors inaccessibles. De février à mars, l'Organisation et ses partenaires ont déminé 5,5 kilomètres carrés de terrains contaminés par des explosifs à fort impact, au bénéfice de 28 collectivités. Environ 156 356 personnes, dont une majorité de rapatriés, ont été sensibilisées aux dangers des mines. Du personnel médical, des ambulances et des véhicules ont été mis au service de la riposte à la COVID-19 dans les zones où se déroulaient des opérations humanitaires de lutte antimines.

63. En avril, face à la suspension des vols commerciaux internationaux et à la perturbation de certains vols nationaux, le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies a mis en place un pont aérien vers Doha et effectue des vols trois fois par semaine afin de faciliter la rotation du personnel humanitaire. Afin d'assurer la continuité des opérations humanitaires essentielles, le Service a continué d'effectuer des vols domestiques et notamment d'offrir des services héliportés spéciaux.

64. La communauté humanitaire a soutenu la riposte lancée par le Gouvernement contre la COVID-19 en procédant rapidement à une analyse des besoins et en révisant le plan de réponse humanitaire 2020. Le nombre estimé de personnes ayant besoin d'une assistance est passé de 9,4 millions au début de l'année à 14 millions au moment de l'établissement du présent rapport. Les partenaires humanitaires cherchent à présent à trouver 1,1 milliard de dollars devant permettre d'offrir une assistance vitale à 11,1 millions de personnes.

VI. Lutte contre les stupéfiants

65. Entre le 15 mars et le 29 avril, les services de police ont mené au total 217 opérations de lutte contre les stupéfiants, qui ont permis de saisir 294 kilogrammes d'héroïne, 470 kilogrammes d'opium, 24 704 kilogrammes de haschisch et de cannabis, 111 kilogrammes de méthamphétamine, 7 kilogrammes de morphine, 78 litres d'anhydride acétique et 200 grammes de méthadone. Ces saisies ont conduit à l'arrestation de 251 suspects, dont 3 membres de la Police nationale afghane et 4 membres de l'Armée nationale afghane, et à la confiscation de 66 véhicules et 30 armes. En application du Plan national de lutte contre les stupéfiants, 355 hectares de pavot à opium ont été détruits lors d'opérations coordonnées dirigées par le Ministère de l'intérieur.

VII. Appui à la Mission

66. Au 31 mars, la MANUA affichait un taux de vacance de 9 % s'agissant des postes soumis à recrutement international (taux approuvé : 8 %), de 6 % pour les postes d'administrateur soumis à recrutement national (taux approuvé : 3 %) et de 2 % pour les autres postes soumis à recrutement national (taux approuvé : 3 %). La proportion de femmes demeurait faible : 37 % du personnel recruté sur le plan international ; 46 % des Volontaires des Nations Unies ; 13 % des administrateurs recrutés sur le plan national ; 9 % du personnel recruté sur le plan national. Entre le

1er janvier et le 31 mars, la MANUA a mené 104 missions terrestres et 14 missions aériennes, ainsi que 800 missions de sensibilisation inversées, dans le cadre desquelles des représentants de district se sont rendus dans les bureaux locaux de la Mission.

67. Face à la pandémie de COVID-19, la MANUA a adopté une série de mesures en vue de préserver la sécurité et le bien-être de son personnel en Afghanistan tout en continuant à exécuter les programmes et activités essentiels dans l'ensemble du pays. Elle a ainsi aménagé ses modalités de travail, ce qui s'est traduit, à partir du 11 mai, par une baisse sensible du nombre de membres du personnel international présents dans le pays et de membres du personnel national venant travailler dans les locaux de la Mission.

VIII. Observations

68. L'accord conclu entre MM. Ghani et Abdullah témoigne d'une détermination indispensable pour sortir de l'impasse politique dans l'intérêt du pays. Compte tenu de l'occasion historique qui se présente de régler le conflit de façon pacifique, j'espère que le Gouvernement sera en mesure de tirer profit de l'élan positif né du compromis et de progresser sur la voie de futures négociations intra-afghanes dans un esprit d'unité.

69. La recrudescence inquiétante de la violence observée depuis mars a continué de coûter la vie à des civils, parmi lesquels des femmes, des enfants et des nouveau-nés. Les déplacements internes, les privations et l'insécurité sont autant de risques supplémentaires pour la population. La situation étant encore aggravée par le fléau de la COVID-19, je renouvelle mon appel au cessez-le-feu afin de permettre une riposte efficace.

70. La terrible attaque dirigée contre le service de maternité d'un hôpital et l'attentat perpétré contre le temple sikh Dharamshala de Kaboul ont montré à quel point il importait de mettre fin à la violence sans plus attendre. Toute attaque visant des civils est inacceptable. Le droit international humanitaire confère une protection particulière aux hôpitaux, aux établissements de santé et au personnel sanitaire. Ceux qui les attaquent doivent répondre de leurs actes.

71. Les mesures prises par le Gouvernement et les Taliban pour renforcer la confiance peuvent contribuer à rapprocher les parties et à jeter les bases de pourparlers directs. J'espère que la première rencontre officielle en face-à-face entre des représentants du Gouvernement et des Taliban sur la question de la libération des prisonniers permettra d'intensifier les contacts, qui sont essentiels à la tenue de négociations intra-afghanes. Des pourparlers directs sont indispensables pour ouvrir la voie à un règlement politique durable et à un cessez-le-feu permanent, mais aussi pour faire progresser le développement durable partout dans le pays.

72. La réalisation d'un large consensus est le moyen le plus efficace d'instaurer une paix durable. La diversité politique et sociale de l'Afghanistan doit être prise en compte dans le cadre du processus de paix afin de préparer le terrain à l'acceptation la plus large possible d'un éventuel règlement du conflit. Pour ce faire, il importe que les citoyennes et citoyens afghans puissent exprimer leurs préoccupations, que les libertés fondamentales et les droits humains soient respectés et que les acquis en matière de droits des femmes soient préservés.

73. Je demande à toutes les parties de veiller à ce que les Afghanes puissent faire entendre leur voix en toute sécurité et participer de façon effective au processus de paix. L'intégration de 4 femmes dans l'équipe de négociation de la République islamique d'Afghanistan, qui compte 21 membres, témoigne de certains progrès à cet

égard, et le renforcement progressif du dispositif national en faveur de la paix, qui se compose notamment du Ministère des affaires relatives à la paix et du Haut Conseil de la paix et de la réconciliation nationale, crée de nouvelles possibilités d'inclusion.

74. La propagation de la COVID-19 a des effets dévastateurs sur les femmes et pourrait remettre en cause les progrès accomplis en matière de droits et de libertés. Il est très probable que les mesures de confinement total visant à endiguer la pandémie aient entraîné une augmentation des niveaux de violence domestique dans un contexte où il est plus difficile d'accéder à la justice et aux systèmes de protection. De nombreuses travailleuses domestiques et artisanes ont perdu leur emploi, ce qui pourrait réduire à néant une indépendance économique et sociale durement acquise. Les femmes, surtout en dehors de Kaboul, n'ont qu'un accès limité aux services de santé et sont touchées de façon disproportionnée par la faiblesse du système de santé afghan. Je demande au Gouvernement de faire en sorte que les femmes et les filles soient au centre de l'action menée pour lutter contre la COVID-19. Il faudrait commencer par nommer des femmes à des postes de direction, assurer une égale représentation et encourager la participation des femmes à la prise de décision. Des mesures urgentes sont également nécessaires pour protéger les femmes et renforcer le soutien et les services psychosociaux, notamment dans le domaine de l'accès à la justice. Afin de préserver et de consolider les acquis, j'invite instamment toutes les parties prenantes à veiller à ce que les fonds consacrés à la lutte contre la COVID-19 et l'attention accordée à la riposte ne les détournent pas de la mise en œuvre du Plan d'action national afghan pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment pour ce qui est de la participation effective des femmes à la prise de décision, au processus de paix et aux processus politiques.

75. Les acteurs et actrices de la société civile, les défenseurs et défenseuses des droits humains, les journalistes et les professionnels des médias sont des composantes essentielles du tissu social et sont les garants de la bonne santé des institutions du pays. L'expression publique d'opinions diverses et les manifestations pacifiques consolident les libertés et les droits fondamentaux inscrits dans la Constitution et leur donnent un sens nouveau. Le contrôle qu'exercent la société civile et les médias sur l'action publique afin de garantir la transparence et le respect du principe de responsabilité renforce les engagements pris par le Gouvernement en faveur de l'état de droit et de la lutte contre la corruption et sert les intérêts de la société afghane dans le cadre des futures négociations de paix. Je demande qu'une protection constante soit assurée à cet égard, conscient du rôle crucial que jouent des entités telles que la Commission afghane indépendante des droits de l'homme et de l'importance que revêtent les traités internationaux auxquels l'Afghanistan est partie.

76. La surpopulation carcérale porte atteinte à la santé, à l'hygiène et à la dignité humaine et freine considérablement les efforts visant à prévenir la propagation de la COVID-19. Je salue la libération par l'Afghanistan de nombreux détenus et prisonniers, notamment des personnes âgées et infirmes, des femmes, des enfants et des personnes condamnées pour des infractions mineures et non violentes. Je suis convaincu qu'une action rapide et décisive visant à protéger la santé et la sécurité des détenus et à réduire la surpopulation est indispensable pour atténuer le risque de pénétration et de propagation du virus dans les lieux de détention.

77. La situation humanitaire en Afghanistan demeure très préoccupante, la propagation de la COVID-19 ayant exercé une pression supplémentaire sur les principaux mécanismes d'adaptation. Pour des millions de personnes, l'accès restreint à l'eau et à l'assainissement limite les possibilités de se protéger du virus. Les réserves alimentaires, qui auraient dû atteindre leur niveau le plus élevé en cette saison, sont encore insuffisantes pour répondre aux besoins de quelque 13,4 millions de personnes en situation de crise et d'urgence alimentaire. Le nombre de personnes

en situation d'insécurité alimentaire grave en cette période d'« abondance » qui fait suite à la récolte exige un renforcement de l'aide internationale et l'adoption de mesures volontaires de la part des dirigeants nationaux.

78. Je suis très préoccupé par les perspectives économiques de l'Afghanistan et par les effets des privations et du chômage partiel sur la santé et le bien-être de la population. L'inactivité économique, la baisse des revenus et la réduction de la consommation vont plonger dans une profonde misère une grande partie des 35 millions de personnes qui vivent déjà avec moins de 2 dollars par jour. Je demande que soit maintenu l'appui international en faveur du plan de réponse humanitaire et j'encourage toutes les parties prenantes à participer activement aux préparatifs de la conférence ministérielle d'annonce de contributions de 2020 pour l'Afghanistan.

79. Le rôle constructif des pays de la région est essentiel pour assurer la stabilité et le développement économique en Afghanistan et dans les pays voisins. Le commerce régional, l'assistance et le renforcement de la connectivité sont dans l'intérêt mutuel des pays de la région et demeurent indispensables pour renforcer l'autonomie de l'Afghanistan. Je salue l'engagement sans faille des administrations de Kaboul et d'Islamabad en faveur du Plan d'action Afghanistan-Pakistan pour la paix et la solidarité et me félicite du soutien unanime des acteurs régionaux à un processus de réconciliation contrôlé et dirigé par les Afghans.

80. Je remercie l'ensemble du personnel des Nations Unies en Afghanistan ainsi que ma représentante spéciale, Deborah Lyons, du dévouement sans faille dont ils font preuve, dans des conditions difficiles, pour honorer l'engagement que nous avons pris de venir en aide au Gouvernement et au peuple afghans.